VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE LA SCHWARTZ FOUNDRY CO.

A L'ENCAN, SAMEDI, 15 AOUT 1908, A 11 HEURES A. M.

Attention Capitalistes ! Une Grande Occasion ! Propriétés de Valeur Rares,

PAR ORDRE DU RECEVEUR.

No 84,648 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B.

EN vertu d'un ordre et jugement rendus et signés le 7me jour de juillet 1908 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Wm F. Lack vs Schwartz Foundry Company No 84,648 du dossier de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, à 11 heures A. M., SAMEDI, le 15 août 1908, toutes les propriétés et effets, meubles et immeubles en la possession du receveur de la Schwartz Foundry Company en dans lesquels ils ont l'un d'eux précédent tout droit, titre ou intérêt, sauf telle propriété qui pourra en après être excepté, ladite vente devra être faite de la façon et sous les conditions suivantes :

(A) Certaines portions ou parcelles de terre d'une forme irrégulière, situées dans la Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Constance, et Joseph et Tchoupitoulas, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en :

1° Une portion de terre formant le coin des rues Delord et Constance, ne mesurant 20.0 pieds 8, avec défonce à la rue Delord sur une profondeur et façade sur la rue Constance de cent quatre-vingt pieds (180) un pouce et deux lignes.

2° Une autre portion de terre contiguë à la dernière portion décrite, mesurant soixante pieds (60), mesure française de face à la rue Constance sur une profondeur de cent trente pieds (130) entre lignes parallèles.

3° Une autre portion de terre contiguë à la dernière décrite et formant le coin des rues Constance et St Joseph, ayant quatre vingt onze pieds neuf pouces (91) de face à la rue Constance sur une profondeur de trente pieds à la rue St Joseph de cent quatre vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes (186 5" 4").

4° Une autre portion de terre presque dans ce dit ilet ayant soixante pieds (60) mesure française, de face à la rue Tchoupitoulas et courant dans le fond et cent quatre à la portion précédemment décrite.

5° Un certain lot de terre dans le même district et ilet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant en mesure américaine soixante quatre (64) de la rue Tchoupitoulas par une profondeur irrégulière sur le côté septentrio de deux cent cinquante et un pieds (241) un pouce (1) et six lignes et vers le côté inférieur de deux cent vingt-trois pieds (223) sept pouces (7) et quatre lignes (4) et d'une largeur de soixante trois pieds (63) onze pouces (11) et deux lignes en arrière sur une ligne extrême du fond ensemble avec tous les ustensiles, machines, modèles, etc., en usage dans ladite usine de la fonderie.

Etant la même propriété que la Schwartz Foundry Company a acquise des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, daté le 31 juillet 1906, enregistrée au Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 212, folio 94.

Tout ce les propriétés ci-dessus comprises dans ce paragraphe (a) seront vendues en bloc, et comme un seul lot, mais séparément et à part de toute autre propriété.

(B) 1, 2, 3, 4 et 5. Les améliorations, les bâtisses en briques à deux étages à 911 12 15 rue Tchoupitoulas, la bâtisse à trois étages 917 12 rue Tchoupitoulas et en partie à travers de l'ilet à la rue Constance et présentant un façade de l'ilet sur la rue Constance. La bâtisse sur la rue Constance comprenant une bâtisse en brique en bois, de deux étages à l'arrière, en la rue St Joseph, en comprenant un grand entrepôt et boutiques de machines.

Les propriétés ci-dessus décrites et mises en vente de gauche.

B. Un certain carré de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, compris entre les rues Piment, Levée (ou Tchoupitoulas), Harmonie et Water, de façon par le Requisme (18) sur un certain plan et certificat de voyer fait par C. Mile Williams, ingénieur voyer de ville, daté du 16 avril 1903 et mis en pour référence à l'acte de vente ci après mentionné, auquel dit ilet de terre mesurant, d'après ledit plan, cent cent quarante quatre pieds (244) sur la rue Tchoupitoulas, deux cent quatre vingt pieds (247) pieds trois (3) pouces de face à la rue Water, quatre vingt un pieds (81) cinq pouces (5) et une ligne (1) de face à la rue Piment, et quatre vingt sept pieds six pouces et six lignes (87 6" 6") de face à la rue Harmonie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et dans le paragraphe (C) seront vendues en bloc comme un item, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

Les améliorations consistant de deux grands ateliers en bois couvert en fer galvanisé.

(D) Premièrement, Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 945 rue Tchoupitoulas, et toutes les dépendances et appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'ilet No 122, borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, maintenant Howard, Foucher, maintenant Constance, et St Joseph, sur un plan tracé par C. Bouchereau, architecte, en 1844 et en date du 8 mars 1859 pardevant R. J. Kerr, ancien notaire en cette ville, lequel lot ferme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delord (maintenant avenue Howard) et mesure environ vingt trois (23) pieds, six (6) pouces et une (1) ligne de face à la rue Tchoupitoulas, environ dix neuf (19) pieds, deux (2) pouces de large dans le fond sur une allée commune ouvrant sur la rue Delord (maintenant avenue Howard), environ quatre vingt cinq (85) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne de côté inférieure et environ quatre vingt six (86) pieds quatre (4) pouces de profondeur et de face sur la rue Delord.

Les améliorations comprenant une bâtisse en brique à trois étages, No 945 rue Tchoupitoulas.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Registre 213 folio 93.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 137, borné par les rues Poydras, Constance, entre Foucher, Calliope, entre Duplantier et Magazine, désignés par les numéros 8 et 10 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, suivant lequel ils mesurent à savoir : le lot 8 vingt sept (27) pieds six (6) pouces de face à la rue Poydras sur quatre vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur, et le lot 10, quarante 44 pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit (128) pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS — Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le registre 213, folio 93.

La propriété précédente et ci-dessus décrite dans ce paragraphe (d) sera vendue en bloc et comme un seul lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(E) Quatre (4) certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4 dans l'ilet No —, borné par les rues Magazine, Constance, Galeanne et Calliope, lesquels lots mesurent chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, député voyer de ville en date du 3 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 22,146 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré dans le Registre des aliénations de cette ville dans le registre No 213 folio 93. Les améliorations comprenant la bâtisse en brique à deux étages No 1110 rue Magazine.

La propriété précédente et ci-dessus comprise dans ce paragraphe (e) sera vendue en bloc et comme un lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(F) La propriété mobilière suivante, à savoir :

34 Bouts de tuyaux noirs de deux pouces et demi en état d'être livrés au commerce.

34 Paquets de deux longueurs de tuyaux en fer galvanisé de 1 1/2 pouces en état d'être livrés au commerce.

2 Grosses pièces de fer fondu dans la cour de la Fonderie.

12 pièces de tuyaux de 6 pouces dans la cour de la Fonderie.

76 Longueurs de tuyaux de 6 pouces, d'occasion, dans la cour des Magasins.

2 Machines à tuyaux avec appareil dans la cour des Magasins.

Un lot de câbles en plomb, détachés et en barils, dans le département des bouilloires.

263 Pièces de plomb en commun dans le Département d'Approvisionnement.

Une vieille machine en brique dans la bâtisse Church en le terrain, et décrite dans l'inventaire.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (f) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(G) Les articles suivants de propriété mobilière, à savoir :

8 pièces de tuyaux de 8 pouces dans la Cour des Magasins.

Une pièce de tuyau de 8 pouces dans la Cour des Magasins.

Une machine Amee de 8 pouces sur 10 dans la Cour des Magasins.

Un dynamo dans la Cour des Magasins.

Un certain moteur attaché à tourneau Blower dans la Fonderie.

2 certaines chaudières à tubes de retour de 66 pouces par 16 pieds sur la propriété Elévateur, ainsi qu'un foyer, colonne d'eau, "man heads", hand hole plates, cheminée, "breaching valve" de sûreté et grilles appartenant aux mêmes et situées sur le terrain Church.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (g) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(H) Tout le reste de la propriété, ressources et effets en la possession de la Receiver en de la Schwartz Foundry Company, ou dans lesquels ils ont l'un d'eux quelque droit, titre, réclamation ou intérêt, y compris entre autres choses toute la propriété foncière, tous les meubles de bureau nécessaires, le stock dans le département des fournitures et les autres toutes autres propriétés mobilières, toutes embarcations, tous billets recevables, tous comptes ouverts, jugements précédents, réclamations, demandes et actions s'élevant de transactions ayant été faites avant la date à laquelle l'affaire a été mise entre les mains de Receiver, pourvu toutefois que tous les comptes ouverts et réclamations en faveur des Receivers venant de transactions ayant eu lieu depuis l'époque où ils ont pris charge desdits ressources, soient expressément exclus de cette vente, ainsi que tout ce qui peut se trouver entre mains ou en banque et appartenant aux Receivers, et pourvu en outre que l'on exclue également de cette vente les items en faveur des Receivers parlement dans les (comptes nouvelles) de l'inventaire enregistré ici aux noms de la Adler Wineberg Steamship Company, le steamship Nicaragua et propriétaires le steamship Venus et propriétaires, et la Rose Hill sugar Company.

La propriété mobilière comprise dans ce paragraphe se trouve dans le Département des Fournitures de la Schwartz Foundry Company rue Tchoupitoulas, entre l'avenue Howard et la rue St Joseph, de cette ville sur le lot Eiffe coin des rues Galeanne et Constance, sur le terrain Magazine, entre les rues Calliope et Galeanne, dans l'Ecurie Magazine, et les rues Poydras et Calliope, sur le terrain Magazine, et dans les rues Poydras et Constance, sur le terrain Church, rue Constance, entre Poydras et l'avenue Howard, dans le Blacksmith Shed, rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Galeanne, dans le terrain Reynolds sur S. Diamond, entre les rues Peters et Fulton, au Garbage Plant, sur l'avenue Hagen, sur la propriété Elévateur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Piment et Harmony sur le terrain de la Fonderie, sur l'avenue Howard dans l'ilet St Joseph, Constance, Tchoupitoulas, et sur la Route Gentilly près du Vieux Canal de Desséchement, et consistant en :

Pièces, pompes accessoires, valves, fournitures, chaudières d'occasion, machines, machines d'occasion et tuyaux, ferraille, pompes, cotons vieux, machines à vapeur, réservoirs, boites à crochets, etc., d'après l'inventaire enregistré et sujet à des corrections et déductions, suivant la liste enregistrée au bureau de l'Encanteur, au No 382 de la rue Baronne, dans cette ville.

Les meubles de bureau et accessoires sont dans bâtisse du bureau au coin de l'avenue Howard et de la rue Constance, et suivant l'inventaire enregistré.

Les embarcations comprenant la barque Carmen, le remorqueur Chamberlain et la barque Emma avec leurs palans, équipement et accessoires, amarrés au quai au-dessous d'Algier Lac.

Les billets recevables, comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et choses en action sont suivant l'inventaire sujets à des déductions et collections expliquées par des listes enregistrées au bureau de l'Encanteur, 382 rue Baronne, en cette ville.

La propriété foncière comprise dans ce paragraphe consiste des propriétés suivantes, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et appartenant en et dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, St Joseph et Delord, désigné comme le numéro six, et mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas dix huit pieds (18) onze pouces (11) de large dans le fond par quatre vingt cinq pieds (85) neuf pouces (9) de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre vingt cinq pieds (85) six pouces (6) de profondeur sur la ligne du lot cinq. Le tout conformément à un plan tracé par A. Castaing, architecte, le 11 avril 1857, déposé en l'étude de Pierre Cavillier, ancien notaire, et à un plan fait par Joseph Pilié, le 19 août 1842, déposé en l'étude de Louis T. Cairo, ancien notaire de cette ville.

Premièrement — Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à trois étages en coarse comme le No 941 de la rue Tchoupitoulas.

2° Premièrement — Cinq certains lots de terre situés, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, entre Foucher, Poydras et Tchoupitoulas et Havanne, entre les Delord, désignés respectivement par les numéros 42 et 2 et 3 et par les lettres N et O. Le lot No 42 forme le coin de la rue Poydras et de la rue Constance, et mesure quarante quatre pieds (44) sept pouces (7) de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Poydras de cent trente pieds (103) et quatre pouces (4) et cent cinq pieds (105) de profondeur sur l'autre ligne de côté, et soixante trois pieds (63) neuf pouces (9) et quatre lignes à de argent dans le fond. Les lots No 2 et 3 mesurent chacun vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à la rue Poydras, 26 pieds 3 pouces de large chacun dans le fond par 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne les séparant du fond de lot No 42 et 73 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Havanne. Les Lots portant les lettres N et O sont contigus et font face à une allée courant de la rue Constance à la rue Tchoupitoulas, lesdit lot N mesurant vingt sept pieds (27) de face à ladite allée, vingt sept pieds (27) cinq pouces (5) et une ligne (1) de large dans le fond, quarante six pieds (46) cinq pouces (5) et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et cinquante et un pieds (51) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de division du lot O, et lesdit lot O mesure vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à ladite allée, vingt six pieds (26) trois pouces (3) de large sur dans le fond, 51 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot N et quarante six pieds (56) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Le tout suivant le procès verbal de vente de C. E. Girardey, ancienne de cette ville annexé à un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, le 5 avril 1882, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de une manière.

Secondement — Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Poydras, Constance, Calliope et Magazine désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poydras sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq lignes (5) et forme le coin des rues Poydras et Constance.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qui y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Poydras, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer, sous la date du 5 mai 1888 un plan certifié étant annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Phillips ancien notaire en cette ville, le 16 février 1888, reçu sous le nos mentionné comme suit : sur un No un mesure trente un pieds (31) neuf pouces (9) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent quatre vingt dix huit pieds (118) de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente un pieds (31) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un grand entrepôt.

5° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magazine, Galeanne, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente en date du 3 décembre 1842, partie et H. B. Genac, ancien notaire, et mesurant comme suit :

Le terrain un mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine, et forme le coin des rues Magazine et Galeanne.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant les Nos 1125 1123 1130 rue Magazine et comprenant un grand entrepôt.

6° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée) Galeanne et Clio. Etant anciennement Suzette, et Tchoupitoulas, désigné par le No 15 sur un plan annexé pour qu'en s'y réfère à un acte passé pardevant W. Christy ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme ainsi le même No sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 sept. 1830, déposé pour qu'on s'y réfère en l'étude de ——, notaire, comme plan No 964 et ledit terrain mesure trente un long (35) pieds six pouces (6) et sept lignes (7) de façade rue Tchoupitoulas sur cent quatre vingt douze pieds (192) et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant une bonne bâtisse en briques No 1146 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio (ancienne désigné par le No 5 sur un plan numéroté vingt cinq dans le livre de plans No 3 en l'étude de H. B. Genac, ancien notaire en cette ville) le lot mesure au pied américain, vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6) lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passage et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville, registre 213 folio 93.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 139 borné par les rues Magazine, Calliope (anciennement Duplantier), Julie (anciennement Barthelemy et Poydras et Constance, lequel dit terrain est désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer le 19 juin 1906 y annexé et d'après lequel ledit terrain B est contigu au terrain A dudit plan et commençant à un point trente sept pieds (37) cinq (5) pouces du coin des rues Magazine et Calliope, mesurant vingt six pieds (26) six pouces (6) et trois (3) lignes de façade rue Magazine sur une profondeur de soixante seize pieds trois pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations portant le No 1104 de la rue Magazine et comprenant une bâtisse en bois à quatre chambres occupée comme débit de fruits.

Etant la même propriété qui fut acquise par la compagnie de Fonderie de Schwartz par achat de la succession de Odelie Zeber aka par acte passé pardevant Alvin Mouret dit notaire, le 25 septembre 1905, enregistré C. O. B. 212 Folio 302.

CONDITIONS DE LA VENTE

Toute la propriété immobilière personnelle et mixte comprise et incluse dans ce paragraphe (h) sera vendue en bloc et comme un seul article, mais séparément et à part de toute autre propriété.

Conditions — Comptant et le solde acquéreurs de toute propriété à la seulette vente seulement et paieront en sus de son prix de leurs soumissions, toutes les taxes sur la propriété acquise par lui en cet pour l'année 1909 actuellement non payées et tous les frais de certificats et autres dépenses nécessaires au transfert de la dite propriété à lui et à eux, et le solde les acquéreurs de pourront entre les mains de l'encanteur à un moment de son ou de leur soumissions 10 pour cent de son ou de leurs achères, et sur le reliquat paieront intérêt au taux de 5 pour cent de la date de son ou de leurs enchères lequel reliquat sera payé avec intérêt comme il est dit sur la confirmation de la vente par la cour. Si toute personne à qui il a été adjugée une vente omettait de se conformer aux susdits paiements alors les dépôts faits seront perdus et la propriété à légard de laquelle se produit l'omission, sera de nouveau offerte en vente. Ladite propriété sera vendue libre de toute hypothèque, lien et privilèges et embarras et les réclamations du demandeur des intervenants et de toutes autres personnes qui réclameront un établissement toute hypothèque, lien privilège ou embarras sur toute propriété couverte par cette vente sont tout ordre référées au produit de la vente de la propriété sur la quelle lesdits hypothèque, lien, etc., pour être établie.

Les actes de vente devant être exécutés et passés pardevant Alexis Brian, notaire de cette ville, aux frais du ou des acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

Foster, Milling & Godchaux et Charles Rosen, avocats pour Charles M. Whitney, Receiver de la Schwartz Foundry Company.

12 juil—12 19 26 — août 2 9 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Premier District

Portant les Nos Municipaux 1307 et 1309 rue Clara, entre Erato et Thalie

Textenn Loan and Building Company vs Lee Franklin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86 558 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 septembre 1908, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir :

Une certaine portion de terre avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Erato et Thalie, et mesurant quinze pieds de face à la rue Clara sur environ soixante trois pieds quatre pouces de profondeur et est une moitié de la propriété la plus près de la rue Thalie laquelle est composée de portions près du fond des lots désignés par les numéros un et deux sur un plan de Hedin et H. Harbaum, voyers, daté le 27 mars 1850, et déposé en l'étude de T. O Stark, ancien notaire, ainsi ne devis annexé à un acte passé pardevant A. S. Beck, ancien notaire le 3 avril 1884.

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant quinze pieds de face à la rue Clara sur environ soixante trois pieds quatre pouces de profondeur et est une moitié de la propriété la plus près de la rue Erato, laquelle est composée de portions près du fond des lots du fond désignés par les numéros un et deux sur un plan ci-dessus mentionné de Hedin et Schlarbaum, voyers.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant en les lieux.

H. B. McMURRAY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.

31 juil—31—août 1 7 14 21 28—sept 2

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District.

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rempart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Oc ave J. Morel vs Edmond Gaget.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 86,541 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 août 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 114 compris entre les rues Remparts, Dumaine, Ste Anne et Ste Claude, mesurant en mesure américaine sur un plan tracé par E. Pilié, architecte, le 6 décembre 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 9 juin 1885; trente deux pieds de face à ladite rue Remparte sur une première profondeur sur le côté le plus proche de la rue Ste Anne, de cent neuf pieds, auquel point ledit lot s'élargit dans la direction de ladite rue Ste Anne à trente deux pieds six pouces et de là à une seconde profondeur de cinquante pieds dix pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté plus proche de la rue Dumaine de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes et une largeur sur la ligne du fond de soixante quatre pieds six pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant.

H. B. McMURRAY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

P. L. Forchy, avocat pour le demandeur.

17 juil—17 24 31—août 7 14 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Albert I. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 78,760 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2nd compte annuel présenté par la Hibernia Bank & Trust Co., exécuteur testamentaire dative dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Farrar, Jones, Kruttschnitt & Goldberg, avocats.

29 juil—29—août 2 7

Succession de Charles Pike.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 86,345 — Division C. — Attendu que Robert Pike a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Pike, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Guy M. Herner, avocat.

29 juil—29—août 2 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Portant les Nos municipaux 2100 et 2111 rue Lafayette, entre Johnson et Galvez.

Succession de Jean A. Martinez et Louisiana Henry Martinez, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 86,269, Division B — En vertu d'un ordre de vente daté le 20 juillet 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 août 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre (maintenant ilet numéro 158) lequel est borné par les rues Lafayette (anciennement Havia), Johnson, Galvez et Poydras, et le lot est désigné par le numéro trois sur un plan dressé par L. Bringier voyer, le 20 avril 1839 et déposé en l'étude de D. L. Moreau, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Lafayette (autrefois Havia) trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, soixante dix sept pieds cinq pouces et une ligne sur le côté contigu au lot numéro quatre et soixante dix neuf pieds trois pouces et trois lignes sur le côté de la ligne opposée.

Conditions — Comptant sur les lieux ; l'acte de vente devant être passé pardevant John Alonzo Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. B. McMURRAY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

Wm deville & Woodville, avocats pour les administratrices.

24 juil—24 25 31—août 7 14 21 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Benjamin M. Rogers et Ralph E. Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 6,723 — Division C — Attendu que Mme Mary E. Hollwell, veuve de Benjamin M. Rogers, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Benjamin M Rogers et Ralph E Rogers, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Paul W. Maloney, Harry H Maloney, avocats.

26 juil—2d 30—août 4

Succession de Eugene Caillard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 79,114 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolphe Duqué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — E. T Florance avocat. 26 juil—26 30—août 4

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Cinquième District.

Portant les No municipaux 153 et 155 rue Delaronde, entre Bouny et Seguin.

Firemen's Building Association vs Mme Anita M. White, épouse de A. B. Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86,478 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 août 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Delaronde, l'avenue Pélican, les rues Bouny et Seguin, désigné par le No six de l'ilet huit nouveau plan de ville, et par le No trois de l'ilet quatre vieux plan et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Delaronde sur cent vingt cent pieds six pouces et cinq lignes mesure américaine, de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.

11 juil—11 17 24 31—août 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur et attractive du Premier District.

Portant le No municipal 501 rue Rendon, coin Baudin (dans l'ilet borné par la rue D'Hémécourt et l'avenue Hagen.)

The Savings and Homestead Association vs Mme Cora Matthews, épouse de Chas D. Matthews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 86,459 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 6 août 1908, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 679, borné par les rues Rendon, Baudin et D